

compte-rendu du Conseil d'administration du 10 décembre 2007

tenu à l'université Paris 12 Val-de-Marne

Présents:

• Au titre des membres fondateurs

Ecole des ponts : Philippe Courtier, Armel de la Bourdonnaye, Gilles Robin (représenté)

ESIEE-Paris: Dominique Perrin représenté par Pierre Abeillé

Université Paris-Est Marne-la-Vallée :

Francis Godard, Laurence Bancel-Charensol, Christian Soize

Université Paris 12 Val de Marne : Simone Bonnafous, Suzanne Pontier, Luc Hittinger

LCPC: Jacques Roudier représenté par Remy Pochat

• Au titre des personnalités qualifiées :

Bernard Decomps, Yves Lichtenberger

• Au titre des membres associés :

Pôle VMD: Thierry Delarbre

Ecole d'Architecture Ville et Territoire : Philippe Geffre

Centre scientifique et technique du bâtiment : A.Maugard représenté par Hervé Charrue Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité : G.Bourgeois représenté par Bernard Cambou

• Au titre des élus représentants les personnels enseignants et chercheurs

Jean Yves Nedelec, Jacques Desarmenien

• Au titre des élus représentants les personnels de l'EPCS

Marine Daniel

• Au titre des élus représentants les doctorants

Fabienne Pierre

• Au titre des invités permanents :

le Secrétaire général du ministère chargé de l'équipement, représenté par Régine Bréhier, le Recteur de l'Académie de Créteil, représenté par Charles Henri Baltimore

• Au titre des invités : Denis Guillaumin, Bernard Morvan, Elisabeth Vitou, Marcel Pariat

Le conseil est ouvert à 17 heures par son Président. Celui-ci accueille les nouveaux membres, d'une part les élus représentants les enseignants et chercheurs, les personnels et les doctorants de l'université Paris-Est, et d'autre part le représentant de l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS), nouvel établissement associé au PRES. Cette réunion du Conseil est la première tenue dans sa composition plénière.

Point 1-Adoption du procès-verbal du conseil du 5 novembre 2007 :

Après rectification de deux mentions relatives aux présents à la séance (M.Pariat et C. Soize), le procès verbal de la séance du 5 novembre 2007 est adopté à l'unanimité

Point 2- Fonctionnement de l'établissement :

Fin novembre et début décembre se sont tenues une première réunion de chaque futur département scientifique (7 réunions) avec tous les directeurs d'unités de recherche et d'écoles doctorales concernés. L'objet était d'assurer une meilleure implication de ces responsables dans la construction du Pres et de valider avec eux la pertinence des regroupements proposés. Il en ressort un assez large accord sur la mission de ces départements qui, pour ne pas alourdir la charge de chacun se réuniront trois fois par an (novembre-décembre, février, juin). Ils sont chargés de :

- développer une connaissance commune des unités de recherche,
- animer les coopérations scientifiques entre elles,
- accompagner l'amélioration du fonctionnement des écoles doctorales,
- préparer le dossier des futures écoles doctorales (qui seront déposé en mars 2009).

La réunion de février validera les propositions de périmètre et de nom de ces départements. Les deux départements envisagés de "Droit et sciences politique" et "Economie,gestion sciences sociales" sont d'accord pour tenter d'avoir une réunion commune, ceci ne présageant en rien du périmètre des futures écoles doctorales qui seront discuté en 2009.

Après discussion, il est précisé que le périmètre et le nom des départements sera établi par le CA de mars, comme structure provisoire de travail. Il est rappelé que les écoles doctorales actuellement habilitées continuent à fonctionner sans changement de composition jusqu'à la rentrée 2009.

La Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES) a organisé le 3décembre une réunion de tous les responsables des PRES et de leurs fondateurs. La Ministre a fait savoir à cette ocasion l'importance qu'elle attachait au développement des PRES, elle en espère une dizaine supplémentaires en 2008, et souhaite que toute université ait la possibilité de s'inclure dans un regroupement. A été annoncé la préparation de décrets d'application de la Loi LRU qui veilleront à ce que toutes les souplesses accordées aux universités puissent être utilisées apr les PRES (exonération de la taxe sur les salaires et possibilité de création d'une fondation notamment).

Comparativement aux autres Pres, la situation d'Université Paris Est témoigne d'un degré d'avancement significatif, notamment en ce qui concerne la délivrance du doctorat et la gestion des Ecoles Doctorales. Une nouvelle réunion de travail propre aux Pres est prévue par la DGES.

Le conseil est également informé de la tenue prochaine d'une réunion avec la nouvelle direction de l'Ecole nationale vétérinaire de Maisons-Alfort.

Point 3- Programme d'activités 2008

Un document est présenté, fruit d'une large élaboration collective au sein de "l'équipe projet" regroupant les responsables désignés par les établissements fondateurs pour développer l'Université Paris-Est. Elle se réunit tous les quinze jours et a consacré une journée le 22 novembre à l'élaboration du programme de travail 2008, qui n'est donc pas un document d'orientation générale.

La discussion permet de préciser les actions à mener qui seront présentées dans une plaquette destinée aux personnels concernés par le développement de Paris-Est :

1- Rendre l'Université Paris-Est plus visible et faire valoir ses atouts :

1.1 Un nom et une adresse commune :

les publications scientifiques des chercheurs des laboratoires sont dorénavant signées : Auteur, Université Paris-Est, Unité de recherche et/ou organisme, adresse L'adresse mail correspondante prénom.nom@univ-paris-est.fr se généralisera en 2008 pour tous les personnels concernés, sans qu'ils abandonnent leur adresse propre.

1.2 Améliorer et faire connaître la qualité de nos écoles doctorales :

Le Département des formations doctorales aide les écoles doctorales :

- . à formaliser leur fonctionnement, chacune disposant d'un conseil, d'un directeur et d'un responsable administratif identifié, et ayant la responsabilité de sa politique scientifique, du budget et des allocations qui lui sont affectés,
- . à unifier et de fiabiliser les procédures, de recrutement (appel international, attention portée au financement des doctorants devant pouvoir se consacrer à leur thèse à plein temps ou à temps partiel avec une activité professionnelle compatible), de suivi (durée des thèses et insertion), d'attribution des allocations,...
- à veiller à la bonne intégration des doctorants dans leur équipe de recherche, à l'organisation d'une journée de rentrée, de cours thématiques et de journées scientifiques pour les doctorants,

Le Département des formations doctorales :

- organise des cours transversaux aux écoles et des actions de professionnalisation : langues, formation documentaire et informatique, connaissance des entreprises, gestion de projet,...
- met en place le "Monitorat en Entreprise" doctorants conseil
- met en place l'accès au diplôme de docteur par Valorisation des Acquis de l'Expérience
- conduit des actions internationales en collaboration avec les services des établissements
- suit le parcours professionnel des docteurs à 36 mois avec l'Observatoire (OFIPE)
- prépare la réalisation d'un annuaire des anciens docteurs et la création d'une association

1.3 Faire connaître Université Paris-Est, en France, en Europe et dans le monde

- réalisation d'une plaquette (français et anglais) présentant les points forts de nos écoles doctorales et de nos équipes de recherche lors de missions, réceptions, salons,... (mars).
- réalisation d'un site Web à destination interne et externe, comportant des pages en anglais, (fin mars). Sa maintenance nécessitera l'appel à un Web Master
- mise en œuvre d'actions de communication, en lien avec les établissements, concernant particulièrement l'attractivité nationale et internationale de l'université pour les chercheurs et doctorants, et l'intérêt de ses activités pour les entreprises
- présentation d'une carte commune des masters des établissements fondateurs du PRES.

1.4 Avoir un système fiable de suivi des forces mobilisées et des indicateurs

- définition avec les établissements concernés d'indicateurs concernant les doctorants, les unités de recherche et leurs moyens humains, matériels et financiers mobilisés
- la réalisation d'un système d'information facilitant et fiabilisant les échanges entre tous les acteurs du PRES.

2- Accroître les moyens et développer les services d'appui

La Direction du développement et des partenariats aura la charge immédiate d'un service d'ingénierie du développement international et, pour préparer l'avenir celle de la constitution d'un service de la recherche partenariale. Il aura également pour mission d'explorer les possibilités d'appel de fonds venant notamment des collectivités et entreprises.

Le Service d'ingénierie du développement international

- aidera, par une veille active et une ingénierie de projet, les équipes de recherche et les formations qui le souhaitent à inscrire leurs activités dans les appels d'offres internationaux et en particulier de la Communauté européenne, y compris pour le développement de thèses en cotutelle
- appuiera les formations doctorales pour le recrutement de doctorants internationaux, le développement de la mobilité internationale entrante et sortante des doctorants.
- coordonnera l'action des établissements sur chacun des sites de Marne et de Créteil,, en liaison avec le Bureau d'information BICI destiné à l'accueil des chercheurs et doctorants étrangers.

Un Service de la recherche partenariale, commun aux établissements qui le souhaiteront, pourra être mis en place au plus tôt en janvier 2009 comme appui à la valorisation, au montage et au suivi et à la gestion administrative et financière des contrats.

Les services administratifs et financiers ont la charge, au sein du secrétariat général, de faciliter et fiabiliser le fonctionnement de l'Université Paris-Est au moindre effort pour tous, et de préparer sa capacité à gérer directement ses personnels contractuels.

Le conseil insiste sur la nécessité, pour réaliser ces actions avec la meilleure synergie, de constituer des groupes fonctionnels associant les responsables concernés des établissements (international, communication, systèmes d'information,...)

Après discussion, le Conseil prend acte du programme d'activités 2008.

Point 4- Procédure de soutenance du doctorat (absence de mention)

Compte tenu de la perte de signification des mentions dans la plupart des disciplines, les jurys de recrutement accordant plus d'importance aux rapports de thèses, il est proposé, comme cela se fait déjà dans plusieurs universités, de supprimer explicitement les mentions et félicitations en l'indiquant sur le diplôme délivré par l'établissement. Cela n'exclue pas que dans certaines disciplines les jurys puissent formuler dans leur rapport un avis en forme de félicitations.

Pour donner une visibilité externe aux meilleurs travaux de doctorants est évoquée la mise en place de prix de thèses par département à l'horizon 2009, permettant de distinguer le slauréats et de mentionner également les nominés.

La proposition que « l'établissement délivre le titre de docteur sans mention ni félicitations du jury »est approuvée à l'unanimité.

Point 5 - - Budget 2008

Un projet de budget est présenté par le secrétaire général qui a été préparé avec l'agent comptable, après avoir fait l'objet de plusieurs réunions préparatoires avec les responsables des établissements fondateurs afin de permettre au Conseil de se focaliser sur les points stratégiques. Le projet correspond aux objectifs 2008 qui viennent d'être discutés : renforcement quantitatif et qualitatif des formations doctorales, aussi bien thématiques que transversales, et augmentation des moyens consacrés à l'accompagnement de l'insertion professionnelle des doctorants. Le budget vise également à préserver des marges de manœuvre suffisantes pour les autres actions envisagées dont il est difficile dans cette phase de création de prévoir exactement les coûts. Il inclue la prévision de recrutement de trois contractuels à temps plein pour soutenir les actions au développement international et à la mise en place des outils de gestion et d'information propre sà l'établissement.

Le débat amène à préciser les conditions dans lesquelles l'équilibre du budget présenté est assuré. Il intègre la reprise de l'excédent d'exploitation 2007 sous forme de prélèvement sur fonds de roulement, la pleine utilisation des produits financier et une augmentation souhaitée de l'apport des établissements membres correspondant à de nouvelles actions. Il s'appuie également sur un reversement complet par les établissements des crédits institutionnels traditionnellement affectés à leurs ED.

Pour permettre les évolutions nécessaires, une attention particulière continuera à être portée au dialogue avec les établissements.

La proposition de budget 2008 est adoptée à l'unanimité

Point 6. Questions diverses

L'adhésion d'Université Paris-Est à l'Agence de mutualisation des universités et établissements (AMUE) est approuvée à l'unanimité

Point 7 - Calendrier des réunions 2008

- o 10 mars CA
- o 30 juin CA
- o Juin : mise en place du conseil d'orientation stratégique
- o 06 octobre CA
- o 08 décembre CA
- o Début 2009 mise en place du CS

La séance est levée par le Président à 19 heures 30.

Le prochain Conseil d'Administration aura lieu le lundi 10 Mars 2008 à 17 heures, à l'Esiee.